



Compte rendu du conseil municipal du 10 Avril 2018

Présents : C.GALILEI, R. SALEMBIER, S. CORGIER, S. VIGNON, AM. LLOMBARD, JF. LACROIX, JM. GARNIER, JM. DURDILLY, B. BOURBON, R. MAYNARD.

Absents excusés : G. CHARPIN pouvoir donné à A.M. LOMBARD, M. DUCROS pouvoir donné à C. GALILEI, Y. MOREAU

Absent : S. KASPRZYK

Secrétaire de séance : B. BOURBON.

Ordre du jour :

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20/03/2018.

2/Délibération pour crédit de fournitures scolaires à l'école Ste Agathe pour l'année 2018.

3/Attribution de subventions aux associations année 2018.

4/Délibération pour affectation des résultats de l'exercice précédent.

5/ Délibération pour vote du budget primitif – année 2018.

6/ Délibération pour demande d'une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour régénération des deux courts de tennis.

7/ Délibération pour demande d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour régénération des deux courts de tennis.

8/ Délibération pour demande d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'extension du commerce multi-activités.

Travaux de voirie.

Fête des classes

Questions diverses.

1/Approbation du compte-rendu du 20/03/2017

La délibération 14-2018 pour les contributions directes non approuvées sera reproposée au prochain conseil municipal et renvoyée à la sous-préfecture.

La délibération 13-2018 pour la contribution de la commune aux charges du SYDER non approuvée sera reproposée au prochain conseil municipal et renvoyée à la sous-préfecture.

2/Délibération pour crédit de fournitures scolaires à l'école Ste Agathe pour l'année 2018

Considérant que la commune assure la gratuité des fournitures scolaires à l'école publique à hauteur de 52.00€ par élève, Madame le Maire invite le conseil municipal à fixer la somme allouée à l'école Ste Agathe en 2018 au titre des fournitures scolaires et propose un crédit de 52.00 € par élève au même titre que les élèves de l'école des 4 saisons, soit pour 15 élèves, la somme de 780 € qui sera affectée à l'achat de fournitures scolaires destinées aux enfants qui fréquentent l'école Ste Agathe de Saint Just d'Avray. La dépense sera imputée à l'article 60672 (fournitures scolaires) du budget communal de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

3/Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal :

ADMR	300 €
ADHA	500 €
APEL	375 € (25 € x 15 élèves)
TELETHON	200 €
ASSOCIATION LA FARANDOLE	250€
SOU DES ECOLES DE L'ECOLE DES 4 SAISONS	1 525 € (25 € x 61 élèves)
BIBLIOTHEQUE (1,30 euro/habitant)	1016,60 € (782 habitants)
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES	470 €
SOCIETE MUSICALE	400 €
RESTAURANT SCOLAIRE	0.60 €/jour/enfant
GROUPE SENIORS	200 €
INTER GONE CENTRE DE LOISIRS	14 611€
SOCIETE DE PECHE HAUTE AZERGUES	100 €
CASJ	870 €

Les subventions seront attribuées sur présentation du compte annuel de l'association.

Adopté à l'unanimité

Mme Sylvie Vignon, présidente du Groupement d'entraide aux personnes âgées, et Mme Anne-Marie LLOMBARD présidente de l'association de la bibliothèque, ne participent pas au vote.

5/Délibération pour affectation des résultats de l'exercice précédent

Le conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, faisant apparaître les résultats suivants :

Montants exprimés en euros	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report de clôture 201	78 841,50	108 000,00
Recettes de l'exercice 2017	232 275,96	395 233,66
Dépenses de l'exercice 2017	261 489,20	367 218,82
Résultats de l'exercice 2017	- 29 213,24	28 014,84
Résultats de clôture 2017	49 628,26	136 014,85

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 soit la somme de 136 014,85 euros comme suit :

Affectation à la section d'investissement : 36 014,85€

Report en recette de fonctionnement : 100 000,00€

Adopté à l'unanimité

6/Délibération pour vote du budget primitif

Madame le Maire procède à la lecture des propositions budgétaires pour 2018.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvement réels	486 928,11 €	494 360,70 €
Mouvement d'ordre	7 432,59 €	0,00 €
Section d'investissement		
Mouvement réels	295 823,30 €	288 390,71 €
Mouvement d'ordre	0,00 €	7 432,59 €
TOTAL	790 184,00 €	790 184,00 €

Adopté à l'unanimité

Travaux d'investissement budgétisés :

- Réfection du terrain de tennis
- Panneau de signalisation, traçage du parking de la salle des fêtes
- Rénovation de logements communaux
- Travaux de voirie
- Extension du commerce et remplacement des chaudières logement et cabinet médical
- Accessibilité des sanitaires à l'Auberge des sapins et rénovation de la salle de bains du logement
- Acquisition de matériel à l'Auberge
- Etat des lieux par un géomètre et frais d'architecte pour l'ancienne boulangerie

6/ Délibération pour demande d'une subvention DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) pour régénération des deux courts de tennis.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la régénération des deux courts de tennis. Le projet est de remettre aux normes les deux courts de tennis en dur homologué et de reconstruire après redressement les poteaux de clôture. Le cout prévisionnel HT est 13 270.00 euros

Subvention DETR 50%	6 635,00 euros
Subvention Département 30%	3 981,00 euros
Autofinancement communal 20%	2 654,00 euros avec participation à hauteur de 50% de l'association de Tennis
	<hr/>
	13 270.00 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention DETR pour la régénération des deux courts de tennis. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

7/ Délibération pour demande d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour régénération des deux courts de tennis.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la régénération des deux courts de tennis. Le projet est de remettre aux normes les deux courts de tennis en dur homologué et reconstruire après redressement les poteaux de clôture. Le cout prévisionnel HT : 13270.00 euros

Subvention DETR 50%	6 635,00 euros
Subvention Département 30%	3 981,00 euros
Autofinancement communal 20%	2 654,00 euros avec participation à hauteur de 50% de l'association de Tennis
	<hr/>
	13 270,00 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour la régénération des deux courts de tennis. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

8/ Délibération pour demande d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'extension du commerce multi-activités.

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2017 pour la création d'un commerce multi-activités avec le cabinet d'architecture BBZ et explique le projet d'extension du commerce soit 45m² côté terrasse avec une augmentation de volume pour l'épicerie (frais, surgelés, fruits, légumes) et une vitrine fleurs. Elle indique le bon fonctionnement du commerce et l'engagement du commerçant dans cette opération.

Dans le cadre de la mise en place du « Plan en Faveur de la Ruralité » destiné à l'accompagnement des investissements des communes de moins de 2 000 habitants favorisant l'amélioration des services à la population (points multiservices), Madame Le Maire propose de déposer un dossier de demande d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'extension et l'aménagement du commerce multi-activités.

Le coût global du projet est estimé à 108 933,30 euros HT (travaux 84 220.00€, frais d'architecte 8 500.00€ et aménagement 16 213.30 euros).

PLAN DE FINANCEMENT :

Subvention DETR 50 %	63 050,35 euros
Subvention DEPARTEMENT 25 %	31 525,18 euros
Subvention Région	8 714,66 euros
FSIL	3 433,48 euros
Autofinancement communal	19 377,04 euros

Cout total des opérations 126 100 .70 euros

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à constituer un dossier de demande de subvention et de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

La demande de subvention pour le FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) sera à l'ordre du jour du prochain conseil. Elle concerne une dépense de travaux énergétiques.

Travaux de voirie :

- Chemin de la Goutte 85m
- Chemin du crêt de Nery 115m

Selon le budget voté 8 301,60€

Avis favorable du Conseil

Travaux d'investissement COR :

Chemin du Chaleux, 835m soit 95 104,36€, et cette année, 1/3, 35 000€. Le reste interviendra l'an prochain (à confirmer).

Fête des classes / Auberge des Sapins :

Une procédure avec huissier est en cours concernant l'Auberge afin de récupérer le bâtiment pour une réouverture au plus tôt. Cependant, pour le week-end des classes, la procédure ne sera probablement pas terminée, la classe en 8 prévoit l'organisation d'une buvette place du Souvenir en lien avec les autres classes pour le dimanche de 10h à 20h.

Le samedi 5 mai, la buvette sera tenue par les 19 ans. Les jeunes 17, 18 et 19 ans pourront s'installer dans la salle Valenciennes le dimanche à midi.

Questions diverses :

Fleurissement du village : la date des plantations sera fixée en commission voirie.

Appartement du « Fonds du bourg » : Lors de l'état des lieux, la locataire n'était pas présente. L'huissier doit lui faire signer un courrier, mentionnant que cette personne abandonne tous les effets à l'intérieur de cet appartement.

Prochain conseil le : 24 avril 2018



Le Maire
Christine GALILEI